

Association – Un Orgue à PLOUHINEC en Morbihan-

Assemblée générale du 19 Janvier 2018

Sur convocation du Président, Jean-Jacques LE FLOCH, en date du 12 Décembre 2017, l'association « Un orgue à PLOUHINEC en Morbihan » s'est réunie en assemblée générale le vendredi 19 Janvier 2018 à 18 heures, Salle Jean-Pierre CALLOC'H.

91 personnes sont présentes physiquement et représentées sur les 211 membres que comporte l'association. Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut légalement statuer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Assiste également à la réunion, Michel EZAN, recteur de la paroisse,

Sont absents et excusés : Adrien LE FORMAL, Maire et Armande LEANNEC, Adjointe au Maire.

Le Président présente l'ordre du jour :

- compte rendu de l'activité du conseil d'administration et état d'avancement du projet
- compte rendu financier de l'exercice écoulé
- stratégie de communication
- renouvellement du 1/3 sortant

Il présente les membres du conseil d'administration.

Compte rendu de l'activité du conseil d'administration et état d'avancement du projet

Le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2017: les 3 Février, 17 Mars, 31 Mars, 28 Avril, 7 Juillet, 22 Septembre et le 29 Novembre.

Jean-Jacques LE FLOCH indique que l'association a poursuivi son travail d'accompagnement administratif et juridique de la commune. Le contexte du projet est relativement complexe dans le sens où l'on sent encore aujourd'hui les effets de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. C'est la raison pour laquelle, la volonté partagée avec la commune d'être en stricte conformité avec les textes législatifs et réglementaires est présente à chaque étape de la procédure.

La jurisprudence du Conseil d'Etat, commune de Trélazé, en date du 19 Juillet 2011 facilite aujourd'hui grandement la réalisation du projet dans le sens où l'installation d'un orgue dans une église, même avec des fonds publics, est légale au regard de l'intérêt général et en précisement au regard de la culture. Une distinction est désormais faite entre la part culturelle et la part cultuelle de l'usage d'un orgue mais impose la signature d'une convention d'utilisation de l'instrument avec l'affectataire de l'église.

En ce qui concerne la campagne de recueil des dons et du mécénat, l'association avait reçu l'agrément de la Direction du Trésor pour le rescrit fiscal. Mais, cet agrément a été très vite retiré par l'administration au motif, qu'à terme, l'orgue deviendrait propriété communale.

En ce qui concerne le bénéfice du Fond de compensation de la TVA, l'association est particulièrement attachée à ce que la commune puisse en bénéficier pour la restauration de l'orgue. A ce jour, l'Etat considère que la restauration n'est qu'une opération d'entretien courant ne justifiant pas que la commune y soit éligible.

Jean-Jacques LE FLOCH rappelle que le 10 Octobre 2016, le conseil municipal décidait d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, mais de ne s'engager dans la phase opérationnelle qu'à la condition que le l'opération soit préalablement entièrement financée. Cette décision était d'une grande importance au regard des demandes de subventions notamment.

Il rappelle également que le 16 Décembre 2016 était signée la convention tri-partite entre les Frères, propriétaire de l'orgue, la commune et l'association, prévoyant le transfert de propriété de l'orgue à la commune à condition que cette dernière atteigne l'objectif qui s'est fixé dans la délibération pré-citée.

Jean-Jacques LE FLOCH souhaite revenir en détail sur un certain nombre d'étapes du projet sur lesquelles l'association a travaillé en 2017.

- **En ce qui concerne le Fond de compensation de la TVA**, il passe la parole à Hubert FRANCOIS, secrétaire de l'association.

Hubert FRANCOIS rappelle que le Fond de compensation de la TVA est une dotation de l'Etat au profit des collectivités territoriales qui compense la TVA acquittée lors de dépenses d'investissement, en achat ou en travaux. Il était important, suite à la réponse de l'Etat, à la première question écrite posée, de démontrer juridiquement que la restauration de l'orgue n'était pas une dépense d'entretien mais une réelle dépense d'investissement. Un pont a été jeté entre les faits : d'une part, la cession à terme de l'orgue à la commune et sa restauration et, d'autre part, les textes réglementaires en vigueur en matière d'éligibilité au Fond. Un certain nombre de critères exigés par l'Etat semblent réunis : l'entrée d'un nouvel élément dans le patrimoine communal, la durabilité au moins supérieure à un an et la consistance de cet élément. Dès lors que la restauration de l'orgue prolonge sa durée de vie de l'ordre de 50 ans et que le volume financier estimé de la restauration est de l'ordre de 450 000 euros HT, l'opération s'assimile plus à une opération d'investissement enrichissant le patrimoine communal qu'à une opération de simple entretien.

La question est à ce jour pendante après avoir été plusieurs fois publiée au journal officiel en 2017. La dernière publication, par l'entremise du Député Jimmy PAHUN, date du 24 Octobre 2017. Restée à ce jour sans réponse et devenant caduque au bout de trois mois, elle doit être à nouveau publiée sans tarder avant la fin du mois de Janvier 2018.

- **En ce qui concerne la communication**, il passe la parole à Yannick PUREN qui préside la commission -Communication-

Yannick PUREN indique que la commission comprend les membres du conseil d'administration suivants : Vincent MESLET, Joseph LE FLOCH et Hubert FRANCOIS.

L'année 2017 fut l'occasion de mettre sur pied un dossier de communication comprenant notamment une plaquette présentant le projet. Ce dossier a été l'une des pièces maîtresses de la saisine, par la Commune, de la Région et du Département pour les demandes de subventions et de la Fondation du patrimoine pour la phase de recueil de dons et du mécénat.

La plaquette en elle-même situe bien l'ambition conjointe de la Commune et de l'association. Elle développe au fil de différents chapitres : « *Un sauvetage, Notre patrimoine, Un chef-d'oeuvre unique, Un environnement porteur, Un défi, Un regard tourné vers l'avenir, Une restauration fidèle* » la philosophie du projet. L'orgue a une histoire, un passé prestigieux mais il a aussi devant lui un avenir pour les générations futures. Former de nouveaux organistes sous l'égide de l'Académie de Musique et d'Arts sacrés de Sainte-Anne d'Auray est, entre autres, l'une des ambitions du projet.

Vincent MESLET commente, à l'invitation de Yannick PUREN, le chapitre « *Une restauration*

fidèle ». Vincent MESLET insiste en particulier sur l'importance de redonner, lors de la restauration, la valeur pleine et entière de l'instrument telle qu'elle a été définie par le facteur d'orgues Raymond BOUVET de Nantes. Ce dernier a en effet opéré des choix d'assemblage des différentes sonorités des différents jeux pour atteindre une cohérence d'ensemble qui a fait le renom de l'instrument. C'est cette esthétique musicale que la restauration se devra de respecter fidèlement.

Concrètement, les travaux de restauration sont d'importance. 2600 tuyaux seront nettoyés en atelier. Pourront y être adjoints les tuyaux des deux jeux rescapés de l'ancien orgue de PLOUHINEC détruit lors des bombardements de la seconde guerre mondiale.

La façade de l'orgue sera redessinée pour mettre en valeur la rosace en fond de nef. En effet un nouveau buffet et une nouvelle charpente vont devoir être conçus pour s'adapter à l'espace disponible dans l'église. Les boîtes expressives contenant les différents jeux pourront être réutilisés, mais un nouveau soufflet et une nouvelle ventilation ainsi qu'une nouvelle console à transmission électronique devront être mis en œuvre. Enfin, des nuits et des nuits seront utilisées, sur place, afin de profiter du silence propice, au réglage sonore de chacun des tuyaux et à leur harmonisation générale.

Yannick PUREN reprend la parole et conclut sur l'estimation du coût du projet. Elle s'élève à la somme de 504 903 € HT, y compris le coût de construction de la tribune.

Enfin, Yannick PUREN évoque l'idée émise par la commission -Communication- de rendre de manière vivante le projet en se fondant sur son histoire, certes mais qui est aussi en devenir. Ainsi, l'idée de réaliser une bande dessinée chemine, avec le talent d'un dessinateur dont dispose l'association en la personne de Joseph LE FLOCH.

- **En ce qui concerne la Fondation du patrimoine**, il passe la parole à Hubert FRANCOIS

Hubert FRANCOIS rappelle que la Fondation du patrimoine est un organisme privé indépendant à but lucratif, créé par la loi du 2 Juillet 1996. Son but est d'oeuvrer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine français. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat, elle accompagne, entre autres, les collectivités locales dans les projets de restauration.

Il faut souligner que la Fondation soutient la corporation des facteurs d'orgues. Seuls ces derniers, titulaires de compétences et de savoirs-faire rares, sont en mesure de sauvegarder le patrimoine français. La Fondation attache aussi du prix à la coopération entre communes et associations en termes de coopération administrative et juridique, mais aussi en termes de mobilisation du public, dans le sens où le patrimoine est un héritage commun. C'est l'agrément de la Fondation qui permettra aux donateurs et aux mécènes de bénéficier d'une déduction fiscale.

L'association a accompagné la commune tout au long de l'année 2017 dans la recherche de l'obtention de l'agrément de la Fondation du patrimoine.

Ainsi, en Avril 2017, la commune a pu transmettre à la Fondation un dossier identique à celui transmis au Département et à la Région pour les demandes de subvention. Dans ce dossier figurait, en bonne place la plaquette décrite, plus avant, par Yannick PUREN.

Le 21 Mai 2017 avait lieu l'inauguration de la maison de l'Île du Nohic. Ce fut l'occasion pour Joseph LE FLOCH de remettre à Jean-Pierre GHUYSEN, délégué régional de la Fondation du patrimoine, une copie de la plaquette.

Entre temps, la commune, suite à l'information qu'elle avait transmise le 21 Février 2017 à la Direction régionale des affaires culturelles, recevait le 2 Mai, de la part de Cécile OUHLEN, Conservatrice des Monuments historiques, l'avis de Thierry SEMENOUX, technicien-conseil pour les orgues auprès du Ministère de la culture. La teneur de l'avis est la suivante : « *Le point d'intérêt majeur de l'orgue réside dans la tuyauterie anglaise du XIX^{ème} siècle d'une sonorité particulière qui mérite d'être réutilisée et mise en valeur dans le cadre de la reconstruction de cet*

orgue ».

De mai à Juin 2017, eut lieu la constitution du dossier officiel de saisine de la Fondation du Patrimoine. Ce fut un travail en étroite collaboration avec Guillaume ROBERT-BANCHARELLE, directeur général des services de la commune, Vincent MESLET et Hubert FRANCOIS.

Le 25 Juillet 2017 avait lieu en Mairie de PLOUHINEC une rencontre avec la Fondation du patrimoine en présence de Adrien LE FORMAL, Maire, Armande LEANNEC, Adjointe, Guillaume ROBERT-BANCHARELLE, directeur général des services, Hubert FRANCOIS, Dominique de PONSAY, délégué départemental de la Fondation du patrimoine, accompagné par Alain LE GUENNEC, représentant local.

Le projet fut présenté et le dossier entièrement parcouru et commenté.

Dominique DE PONSAY aurait souhaité que la commune disposât de la réponse de la Région au regard de la demande de subvention, mais Adrien LE FORMAL a estimé qu'il était impératif que la campagne de recueil de dons, sous l'égide de la Fondation du patrimoine, commence dès le début de l'année 2018 et cela sans attendre la réponse de la Région. Le fait que nous disposions de l'avis de Thierry SEMENOUX, technicien-conseil pour les orgues auprès du Ministère de la culture constituait aussi un point fort du dossier.

La suite de la procédure consistait pour la Fondation à transmettre le dossier à la Direction régionale des affaires culturelles.

En Novembre 2017, pour le compte de la Direction régionale des affaires culturelles, l'Architecte des bâtiments de France sollicitait, suite à une rencontre avec Dominique de PONSAY, un certain nombre de précisions au rang desquelles on peut notamment citer :

- la conception de la tribune et son implantation. Un plan au 1/100 ème fut réalisé pour l'occasion par Joseph LE FLOCH
- l'affinage du coût global de l'opération
- le financement et notamment le subventionnement.

L'Architecte des bâtiment de France posait également une exigence : que la maîtrise d'oeuvre de l'opération ait lieu sous l'égide d'un Architecte du patrimoine.

Si la Fondation du patrimoine donne son agrément au projet, elle signera une convention avec la commune. C'est à cette condition que les dons et le mécénat pourront faire l'objet d'une déduction fiscale au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.

Adoption par l'Assemblée

Jean-Jacques LE FLOCH met au vote le compte rendu de l'activité du conseil d'administration. Il est adopté, à main levée, à l'unanimité des membres présents.

Sur le plan du financement

Sur le plan du financement, Jean-Jacques LE FLOCH indique que le Conseil départemental qu'il remercie au nom de l'association a octroyé à la commune, le 9 Juin 2017, une subvention de 107 700 €.

La Commune prendra à sa charge la construction de la tribune pour un coût estimé à 71 000 € HT.

Malheureusement, la Région Bretagne n'a accordé aucune subvention, l'orgue n'étant ni inscrit ni classé au titre des monuments historiques. Le Maire prendra l'attache de Anne GALLO, Vice-présidente de la Région chargée de la culture pour évoquer l'idée de faire

tout du moins inscrire l'orgue sur la liste complémentaire des monuments historiques. Le Conservateur des antiquités et objets d'art, Diégo MENS, sera, à cet égard, sollicité pour avis.

Compte rendu financier de l'exercice écoulé

Jean- Jacques LE FLOCH passe la parole à Daniel PERSON, trésorier de l'association.

Concernant l'exercice écoulé, les dépenses s'élèvent à la somme de 615 € ; la dépense la plus importante étant celle de l'assurance en responsabilité civile de l'association. Les recettes se sont élevées à la somme de 1290 € en ce qui concerne les cotisations des adhérents. Il faut y ajouter la subvention de 2000 € au titre de la réserve parlementaire.

Des dons ont été effectués : 450 € en 2016 et 620 € en 2017. Ces sommes sont bloquées sur un compte de réserve pour le financement proprement dit du projet.

Au résultat d'exploitation de 2016 de 1224 € s'ajoute le résultat d'exploitation de 2017 de 2674 €.

Sur le plan de la trésorerie, on trouve ainsi 4769 € sur le compte bancaire et 199 € en espèces.

Jean-Jacques LE FLOCH met au vote le compte rendu financier de l'exercice écoulé. Il est adopté, à main levée, à l'unanimité des membres présents.

Evolution du projet dans un proche avenir

Jean-Jacques LE FLOCH espère que l'agrément de la Fondation du patrimoine ne va pas tarder. Il estime que la campagne de recueil de dons et de mécénat doit être une opération « coup de poing » entre six mois et un an. Pour être efficace et s'agissant du mécénat, il s'agit d'être mis en contact avec les seules et bonnes personnes en mesure de joindre, sans autre intermédiaire, les mécènes potentiels.

Questions et débat

Jean-Jacques LE FLOCH invite l'assemblée à poser des questions et à faire part de ses réflexions.

A la question relative au temps nécessaire à la réalisation des travaux, il est indiqué que 6000 heures de travail seront nécessaires pour mener à bien la restauration de l'orgue. Vincent MESLET précise qu'au mieux l'orgue pourrait chanter en 2023.

L'inscription sur la liste complémentaire des monuments historiques est aussi abordée. Saisir la Direction régionale des affaires culturelles dans les meilleurs délais avec l'appui du Conservateur des antiquités et objets d'art devrait se faire sans tarder, ce qui permettra, en cas d'issue favorable, de déposer auprès de la Région une nouvelle demande de subvention. Malheureusement, on ne peut savoir le temps que prendra cette procédure.

A la question de savoir où est l'orgue actuellement, il est répondu qu'il est toujours au Likès. Il a été démonté, dans les règles de l'art, par un facteur d'orgue. Si l'instrument devait quitter Quimper, il serait stocké à PLOUHINEC.

Jean-Jacques LE FLOCH exprime sa crainte que l'orgue disparaisse si la commune et l'association n'arrivent pas à atteindre leur objectif, notamment sur le plan financier. Selon Hubert FRANCOIS, l'inscription au titre des monuments historiques est précisément une

mesure de sauvegarde qu'il faut absolument tenter.

A la question de savoir si l'ancienne façade de l'orgue sera conservée, il est précisé par Vincent MESLET que le buffet n'a aucune valeur et que de surcroît il est inadapté à l'architecture de l'église dont on souhaite mettre la rosace en valeur. L'appel d'offre pourra d'ailleurs présenter deux lots : l'un pour la restauration de l'orgue, l'autre pour la construction d'un nouveau buffet. Vincent MESLET précise d'ailleurs que le buffet n'est qu'un décor et que l'orgue, en tant que tel, se cache derrière ce décor.

Renouvellement des membres du conseil d'administration

Jean-Jacques LE FLOCH rappelle qu'aux termes de l'article 7 des statuts, les membres du conseil d'administration sont renouvelables par tiers et que les membres sortants sont rééligibles. Le tiers sortant comprend Guy CARRE, Madeleine FRANCOIS, Joseph LE FLOCH et Philippe THOMAS.

Les membres sortants, à nouveau candidats sont tous réélus, à main levée, à l'unanimité des membres présents.

CONCLUSION

Jean-Jacques conclut cette assemblée générale en remerciant les membres de l'association de leur soutien et la commune de son engagement. Les membres de l'association ont pu se rendre compte que le chemin est parsemé d'embûches, parfois non prévisibles, mais la détermination des membres du conseil d'administration aux côtés de la municipalité est sans faille. Il cite à propos Sir Winston CHURCHILL : « *Le succès, c'est d'aller d'échec en échec sans perdre son enthousiasme* »

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance et invite les membres de l'assemblée au verre de l'amitié.